



COMMUNE DE ROUGEMONT

Au cours de ses dernières séances, la Municipalité a notamment décidé :

D'autoriser sans mise à l'enquête, avec délivrance d'un permis de construire, les travaux suivants :

- PPE Savigny – Remplacement des chaudières à mazout par des chaudières à pellets – Chemin des Chalets Neufs 21 & 23
- Favre-Perrod Roland – Branchement conduite d'eau potable privée sur conduite communale – Route de la Croisette 50
- Favre-Perrod Roland – Mise en conformité de l'habitation et du rural – Route de la Croisette 48
- Saugy Paul-François – Isolation du plafond du vide sanitaire – Chemin des Chalets Neufs 1
- Cavallari Alvise – Remplacement des fenêtres existantes – Chemin des Chalets Neufs 8
- Aguet Serge – Installation de panneaux solaires photovoltaïques – Rue des Allamans 79.1

D'autoriser après mise à l'enquête, avec délivrance d'un permis de construire, les travaux suivants :

- de Polignac Diane – Agrandissement, transformations intérieures et modification de la toiture du bâtiment – Chemin des Coursions 1
- Cornet de Ways-Ruart Antoine et Philippe – Agrandissement du chalet, installation de panneaux solaires et modifications diverses – Route du Pra Lieu 17 & 19
- Batista-Bickart Florence – Modifications aménagements intérieurs et disposition des panneaux solaires, création d'un balcon et suppression de volets – Chemin du Borgeaud 2 (enquête complémentaires).
- Martin Antoine – Régularisation des travaux réalisés dans le bâtiment, route d'accès et construction d'une mini-STEP – Route de la Manche 37
- Libano Alfonso – Agrandissement du garage – Route de la Manche 11

En outre, la Municipalité a :

- décidé de rembourser ou subventionner les abonnements de la saison 2023/2024 pour les jeunes résidant dans notre commune de la manière suivante soit pour les enfants de 6 à 15 ans un remboursement total de CHF 260.- abonnement Gstaad S ou un subventionnement de l'abonnement par un remboursement de CHF 100.- pour les enfants de 16 à 19 ans.
- décidé d'offrir aux habitants, vacanciers et touristes un service de bus durant la saison hivernale

La Municipalité